

**ÉTABLISSEMENT LE LOGIS
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
Service Le Logis des Iles - Résidence sociale**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**

GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur et Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;

L'insertion par l'activité économique ;

La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;

L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;

Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;

Par quelque 150 salariés ;

Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.



Février 2023



Dans ce numéro :

La situation à l'entrée des 19 ménages accueillis en 2022	2-4
Les 5 ménages sortis en 2022	5
Durées de séjour	6
Focus	7-8
Points forts	9
Paroles des usagers et quelques images	10-11
Perspectives 2023	12



PRÉFET DE L'ISÈRE
*Liberté
 Egalité
 Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Isère



Éditorial ...

La résidence sociale du Logis des Iles s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion, du fait de leurs conditions de vie économique et sociale et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel.

Outre notre souci d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement satisfaisantes, nous restons attentifs à proposer un accompagnement ajusté au plus près des besoins des ménages afin de favoriser la stabilisation de leur situation en vue de leur accès à un logement autonome.

Notre proximité avec les ménages de part notre présence sur site nous permet de mieux identifier les problématiques présentes :

- * Précarité socio-professionnelle
- * Situation administrative complexe
- * Absence de ressources
- * Rupture familiale ou conjugale
- * Difficultés éducatives
- * Barrière de la langue
- * Conduites addictives
- * Violence intrafamiliale
- * Isolement social
- * Santé physique et/ou psychique

Ce repérage permet de nous articuler au mieux avec l'intervention du travailleur social référent pour être dans une réponse ajustée aux besoins identifiés. Cette articulation facilite la prise en compte de la situation des personnes dans sa globalité.

Pour le gestionnaire, il est aussi important de veiller à l'équilibre et au bon fonctionnement de la résidence. Cette veille s'appuie sur la proximité du lien avec les hébergés mais aussi sur la bonne coordination entre les professionnels du site (secrétaire, travailleur social gestionnaire, agent de maintenance et cheffe de service).

Si nous restons convaincus de tout l'intérêt du dispositif de la résidence sociale, pour des raisons d'ordre financier, l'année 2022 est venue confirmer la perspective de fermeture de celle-ci à l'échéance de fin 2023.

Dans cette perspective, plusieurs réunions se sont organisées avec nos partenaires durant 2022 (DDETS, METRO, CDI, Grenoble Habitat) afin de déterminer un plan d'action pour organiser au mieux la fin de cette activité d'ici décembre 2023.

Ce travail nous a conduit à informer les ménages hébergés fin 2022 de la fermeture de la résidence sociale. L'objectif étant de rechercher avec eux dès à présent des solutions qui prennent en compte la réalité de leur situation pour répondre au plus de leurs besoins. En effet, si la perspective d'accès à un logement autonome est plutôt bien engagée pour certains, pour d'autres des freins sont encore présents. Aussi il convient de voir comment lever concrètement ces freins durant les premiers mois de l'année 2023. Dans le cas des situations plus complexes, il sera opportun d'envisager en maillage avec le SIAO, une orientation vers un autre dispositif d'hébergement.

Synthèse chiffrée de l'hébergement en 2022

Nombre de ménages accueillis en 2022 : **19 soit 47 personnes dont 21 adultes et 26 enfants**

Présents au 01/01/2022..... **14 ménages**
 Entrées en 2022 **5 ménages**
 Sorties en 2022 **4 ménages**
 Orientations refusées en 2022 **6 ménages**

2 refus structure : inadéquation dispositif au regard des problématiques / inadéquation ressources ménage
4 refus ménages : 1= volonté d'accès direct au logement autonome,, 1= proposition et accès à un logement autonome, inadéquation du secteur par rapport au souhait du ménage, absence liée à déplacements professionnels

Nombre de journée par ménage réalisées en 2022 **5 100 jours**
 Nombre de journées (par personnes) réalisées en 2022 **12 816 jours**

Taux d'occupation : 93 %

Durée moyenne du séjour en 2022 (ménages sortis) : 15 mois
Amplitude du séjour des ménages sortis en 2022 : de 7 mois à 27 mois

L'hébergement en Résidence Sociale a pour objectif de permettre aux ménages accueillis une solution d'hébergement transitoire adaptée à leur situation, en vue d'un accès à un logement de droit commun.

- * La Résidence Sociale le Logis des Iles se compose de 15 unités d'hébergement : 10 bénéficient de l'APL (2 studios + 4 T1 bis + 4 T2) et 5 de l'ALT (3 T1 bis + 1 T2 + 1 T4)
- * Le nombre de ménages hébergés en 2022 est de 19 (24 en 2021). L'écart entre 2021 et 2022 s'explique par le nombre plus important de ménages sortis et entrés en 2021 (10 ménages sortis et 9 nouvelles entrées en 2021)

I / La situation à l'entrée des 19 ménages accueillis en 2022

Composition familiale :

- **13 ménages** sur 19 accueillis à la Résidence Sociale en 2022 **sont des familles**, dont 9 femmes monoparentales, 2 hommes monoparentaux et 1 couple avec enfants.

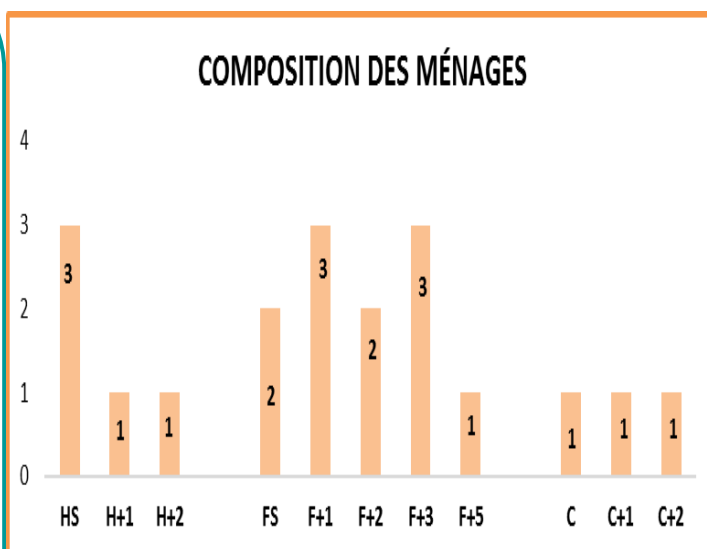
- **1 couple sans enfants**

- **5 personnes isolées** plus (3 hommes et 2 femmes)

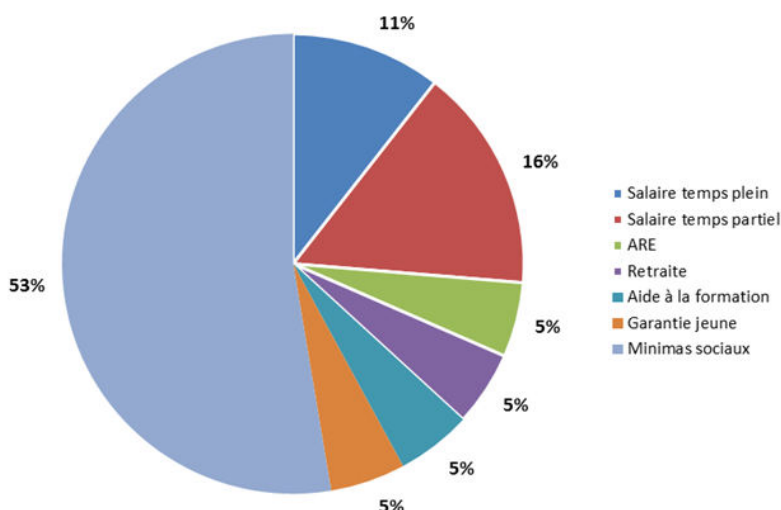
Remarque : Les différentes typologies de familles sont possibles grâce à la diversité des tailles de nos appartements (studio de 17 m²; T1 bis de 31m²; T2 de 47m²; T4 de 75 m²).

Nous constatons que les familles monoparentales restent toujours largement représentées, notamment les femmes seules avec des enfants (47 %).

COMPOSITION DES MÉNAGES



RESSOURCES DES MÉNAGES A L'ENTRÉE



Ressources à l'entrée en 2022 :

33 % des ménages accueillis ont des **ressources liées au travail** (30% en 2020 et 34 % en 2021)

53 % des ménages accueillis bénéficient des **minimas sociaux** (60 % en 2020 et 58 % en 2021).

Les 3 autres ménages bénéficient : retraite, garantie jeune, et aide à la formation.

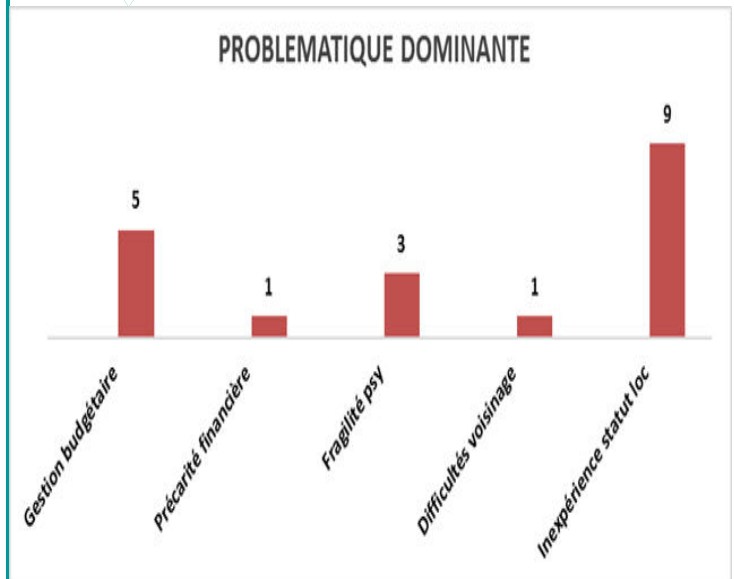
Le nombre de ménages qui ont une dette à l'entrée est toujours en diminution : 42 % en 2022 soit 8 ménages concernés (46 % en 2021 et 60 % en 2020).

Problématique dominante à l'entrée

La problématique budgétaire (30%) reste souvent présente parmi les ménages hébergés, y compris pour les ménages pour lesquels elle n'est pas identifiée comme celle dominante à l'entrée en hébergement.

Les problématiques relatives à la santé et/ou la fragilité psychologique sont aussi très présentes et souvent repérées après l'entrée en hébergement. Celles-ci requiert une attention particulière afin de pouvoir ajuster notre accompagnement en fonction de ces fragilités et travailler en lien avec les partenaires du soin lorsque cela est nécessaire. Il s'agit également de veiller à l'articulation avec le travailleur social référent pour travailler l'orientation vers le soin.

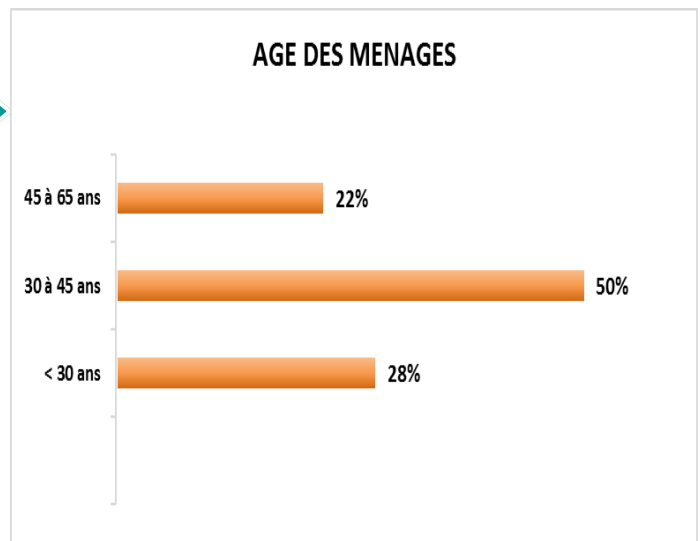
Comme en 2021 cette année, nous avons accueilli plusieurs ménages n'ayant pas d'expérience en tant que locataires (47 %). Pour certains d'autres problématiques sont apparues après leur entrée en hébergement.



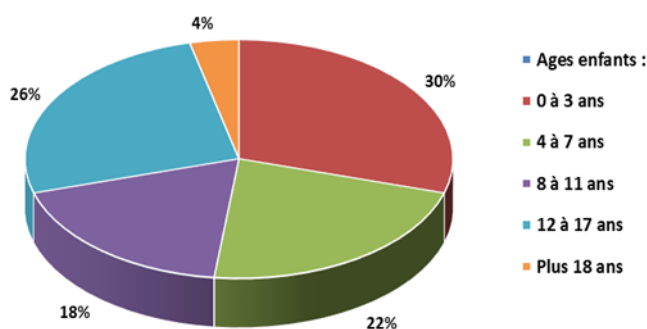
Âge des ménages en 2022 :

Les moins de 30 ans restent peu représentés. Ce sont majoritairement des femmes seules avec enfants. Nous n'avons pas eu de personnes de plus de 65 ans.

Cette année, la tranche d'âge la plus représentée est 30-45 ans, plus largement des femmes seules avec enfants.



AGE DES ENFANTS



Âge des enfants en 2022:

Toutes les tranches d'âges sont représentées.

Cette année nous avons hébergés 2 pères en situation de monoparentalité qui bénéficient d'un droit de visite et d'hébergement.

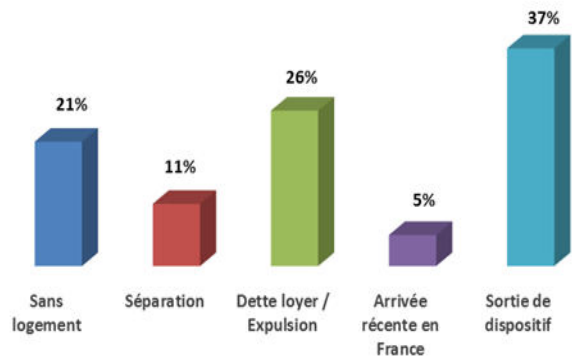
Motifs d'entrée 2022 :

Cette année nous avons eu un nombre très important de personnes sortant de dispositifs : Urgence, CADA, ADATE. Pour autant l'absence de logement et une situation de dette de loyer/expulsion restent, comme les années précédentes des motifs d'entrée en résidence sociale.

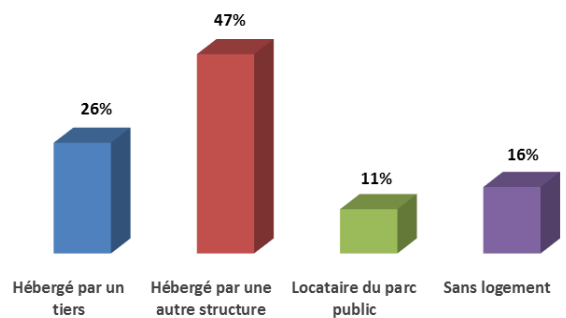
Pour ce qui est de la situation résidentielle à l'entrée, la majorité des ménages étaient hébergés par une autre structure ou chez un tiers.

La situation d'hébergement en urgence ou de cohabitation chez un tiers soulève de nombreuses difficultés pour les ménages et le passage par la résidence sociale permet un temps pour se poser et travailler plus sereinement sur le projet de relogement.

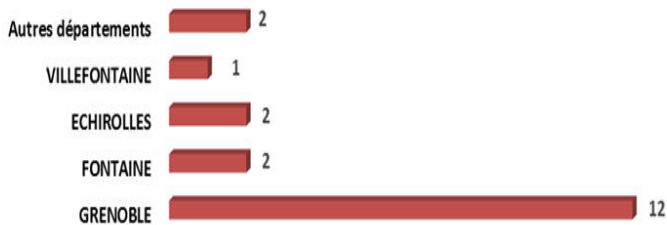
MOTIF D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE SOCIALE



Situation résidentielle à l'entrée



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES HÉBERGÉS



Origine géographique :

Comme en 2021, la majorité des ménages hébergés en 2022 (84 %) sont originaires de Grenoble Alpes Métropole dont 75 % d'entre eux de la ville de Grenoble.

11 ménages accompagnés par le Conseil Départemental de l'Isère

8 accompagnés par les Services Spécialisés

Les référents sociaux :

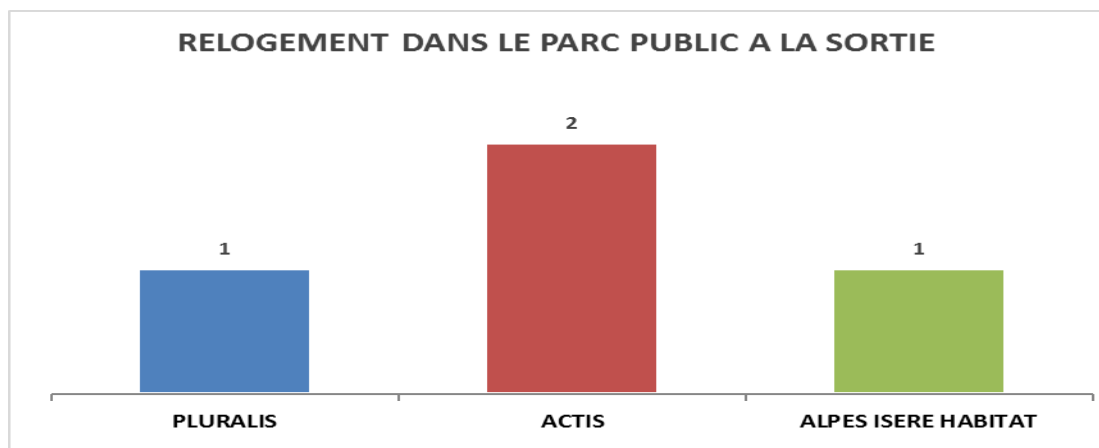
Comme les années précédentes, les ménages accueillis en résidence sociale sont accompagnés principalement par le Conseil Départemental (58 % en 2022 et 67 % en 2021).

Les autres ménages sont accompagnés par les Service spécialisés :

- ⇒ SALTo - Oiseau Bleu : 7 ménages
- ⇒ APPART: 1

II / Les 4 ménages sortis en 2022

- ◆ Les 4 ménages sortis en 2022 ont été relogés dans le parc public, exclusivement sur l'agglomération grenobloise (cf tableau ci-dessous)



Pour rappel en 2021 : 10 sorties ; en 2020 : 5 sorties ; en 2019 : 12 sorties ; en 2018 : 5 sorties.

L'écart constaté des sorties entre 2022 et 2021 s'explique par le nombre important de nouvelles familles accueillies en 2021 (9 entrées) et toujours présentes fin 2022.

DISPONIBLE MENSUEL THÉORIQUE

■ Avant l'entrée ■ A la sortie



Disponible théorique mensuel :

Le disponible mensuel a évolué favorablement pour 2 des ménages et est resté stable pour les deux autres. Le niveau des ressources de certains ménages restent néanmoins faibles. Cela nécessite leur vigilance sur la gestion du budget et la priorisation des charges locatives. Cette vigilance fait partie des points travaillés avec le gestionnaire du Logis pour les préparer au mieux leur entrée dans le nouveau logement.

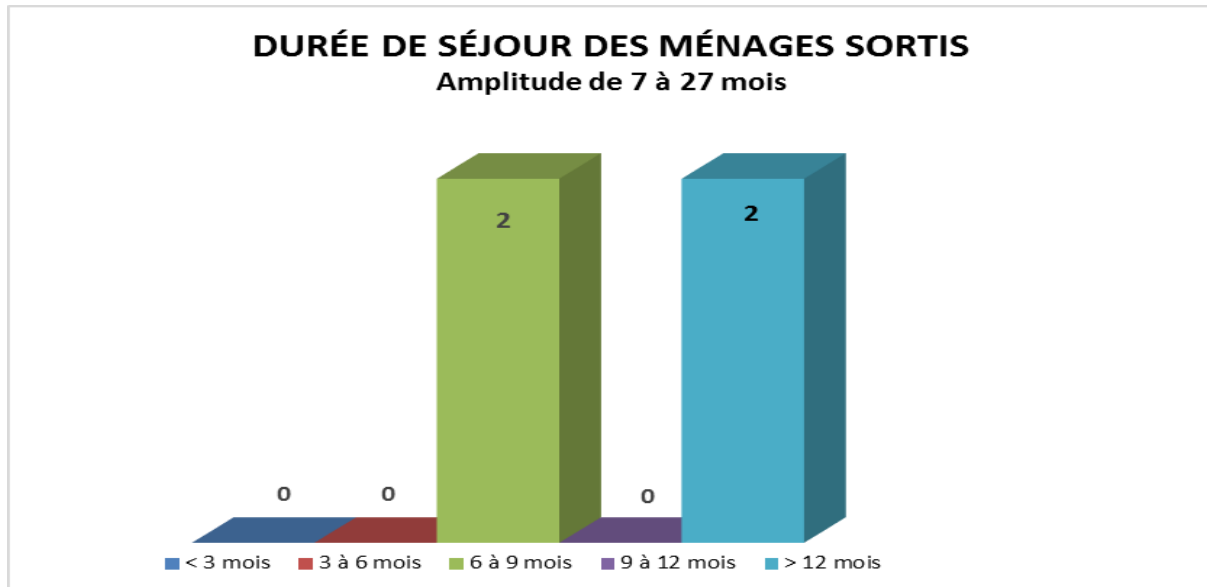
Situation de dettes entrée / sortie :

Parmi ces 4 ménages l'un d'entre eux était en situation de dette à l'entrée et celle-ci a pu être traitée durant l'accompagnement en résidence sociale. Aucun des ménages n'avait de dettes à la sortie de la résidence sociale ce qui a bien entendu facilité l'accès à un logement autonome.

III / Durées de séjour

La moyenne de séjour des 4 ménages sortis est de 15 mois en 2022

Durée de séjour comprise entre 7 mois et 27 mois



La moyenne de séjour est moins élevée en 2022 (15 mois) par rapport à 2021 (20 mois) et 2020 (38 mois).

Si le dispositif d'hébergement temporaire est envisagé comme transitoire et limité dans le temps, force est de constater que selon la réalité des situations, l'usage de la souplesse est une nécessité. En effet, outre le temps nécessaire aux personnes pour stabiliser leur situation (budget, équilibre personnel/professionnel et/ou familial, démarches administratives, traitement de dettes...), il est fréquent qu'en cours d'accompagnement d'autres problématiques soient identifiées. Lorsque ces problématiques sont trop importantes et viennent entraver le projet de relogement, il convient de se coordonner avec les partenaires pour rechercher des leviers adaptés aux besoins repérés, que ceux-ci soient liés aux questions relatives au logement ou non, voire travailler avec les personnes sur la possibilité d'une orientation vers un dispositif plus adapté à leur situation. Ce travail de coordination et d'articulation avec les partenaires est primordial pour maintenir continuité, réactivité et cohérence dans l'accompagnement et favoriser une évolution positive de la situation.

Situations complexes en résidence sociale : quelles perspectives ? Quels leviers ?

Si nos missions d'accompagnement en hébergement temporaire visent essentiellement l'accès à un logement autonome, nous sommes souvent amenés à composer avec un certain nombre de problématiques qui viennent percuter plus ou moins directement le projet de logement. Ce constat vient conforter l'idée qu'il est indispensable de prendre en compte la situation de la personne dans sa globalité pour tenter, autant que faire se peut, de lever certains freins à la perspective de relogement des personnes. En effet, les questions relatives au logement, à la gestion budgétaire et administrative, à l'insertion socio-professionnelle, à la santé, à la vie sociale et familiale sont souvent interdépendantes les une des autres et en étroite corrélation. Ce repérage et la prise en compte des différentes difficultés identifiées est indispensable pour favoriser la confrontation à la réalité afin de rechercher des solutions adaptées à la situation du ménage. Encore et toujours, il nous faut y être vigilant pour pouvoir assurer pertinence et cohérence dans notre intervention et déterminer avec les personnes les possibles leviers à actionner en vue de la consolidation de leur projet. L'accompagnement autour des démarches administratives, de la gestion budgétaire comme le lien avec le travailleur social référent du ménage sont au cœur de notre intervention. Notre présence régulière et dans la proximité avec les personnes permet également d'affiner le diagnostic social au regard de leur situation au fil de l'hébergement. Pour certaines situations, cela permet d'identifier des problématiques qui n'étaient pas forcément repérées ou partagées lors de la Demande Unique d'Hébergement. Dans certains cas, les problématiques sont telles que cela nous oblige à reconsidérer avec les personnes et le travailleur social référent l'adéquation de la résidence sociale compte tenu des problématiques identifiées.

Cette année 2022, nous avons 4 situations pour lesquelles nous essayons de rechercher des solutions plus adaptées.

- **Mme T** est entrée en résidence sociale en aout 2020 avec son conjoint M D. La vie commune est rapidement devenue difficile et nous avons décidé, en accord avec M et Mme, de travailler sur des projets différenciés. Compte tenu de sa problématique santé et de son âge, nous avons réalisé différentes démarches avec Monsieur, qui a pu intégrer un EPHAD en janvier 2022. Quant à Mme T, compte tenu de ses multiples difficultés (fragilité psychologique et somatique importante qui impactent son insertion socio-professionnelle, sollicitations régulières auprès des professionnels du service dans toutes ses démarches administratives, difficultés de compréhension de la langue et du système administratif, besoin de réassurance permanent, isolement et statut administratif qui peut impacter ses droits comme ses ressources) nous avons travaillé autour d'une réorientation vers un CHRS. Néanmoins, cette perspective semble difficile car Mme refuse de se séparer de son chat et qu'aucun CHRS sur l'agglomération n'est en mesure d'accueillir une femme seule avec animal. Fin 2023, nous avons interrogé l'adéquation d'une pension de famille pour cette dame au regard de son isolement, de son besoin de réassurance auprès des professionnels comme de sa fragilité psychologique et somatique. Nous avons accompagné Madame fin 2022 pour visiter une pension de famille et ce projet semble lui correspondre. Nous espérons que cette réorientation pourra aboutir en 2023.

- **La famille X** est entrée en résidence sociale fin 2021. Très rapidement nous avons repéré une problématique de violence intrafamiliale importante dont nous n'avions pas connaissance initialement. Des situations de crises à répétitions entre les parents et leur adolescente nous ont obligés à alerter la police à plusieurs reprises pour finir par faire une information préoccupante durant l'été. Une mesure d'AEMO a été décidé par le Juge des enfants. Néanmoins les problématiques familiales perdurent et prennent tellement de place qu'il nous est impossible de travailler avec les parents sur les démarches à réaliser pour faire avancer leur projet logement. Face à la problématique de la situation et les difficultés que nous rencontrons nous avons sollicité une concertation auprès du SIAO fin 2022 afin de rechercher collectivement une solution plus adaptée à la situation de cette famille. Nous espérons que la réflexion collective permettra d'envisager une orientation vers un dispositif davantage en adéquation avec les besoins d'accompagnement repérés.

Le dispositif ALT

Historique : *L'aide au logement temporaire (ALT) se compose de deux aides distinctes. La première aide au logement temporaire a été créée par la loi du 31 décembre 1991 et est entrée en vigueur en mars 1993 (ALT1). La deuxième aide a été instituée avec la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (ALT2).*

Nous allons développer ici l'ALT1 dont nous bénéficions au sein de la résidence sociale Le Logis des Iles pour 5 appartements sur 15.

L'ALT est financée à parité par l'État (50%) et les organismes de protection sociale (CNAF : 48 % et MSA : 2 %) et liquidée par les caisses d'allocations familiales.

Comment ça marche ?

L'ALT est versée directement par la CAF à l'hébergeur et par logement (et non en fonction de la situation familiale du ménage telle que l'APL) ce qui nous permet ensuite de plafonner la redevance du logement. Par exemple : T1 bis : 105€ / T2 : 134€ / T4 : 170€.

L'objectif de la prestation : *L'ALT 1 a été créée dans le but de loger, pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence : « personnes éprouvant en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir ».*

Comment l'utilisons-nous ?

En priorité pour des parents, souvent des hommes, qui n'ont pas la garde des enfants (donc pas de droit APL) mais qui ont un droit de visite pour autant. En effet, ces parents ont besoin d'un appartement plus grand pour accueillir leurs enfants, sans avoir droit à l'APL pour le financer... L'ALT permet de répondre à cette problématique et devient de facto un outil de soutien à la parentalité.

Quelle plus-value ?

L'ALT permet aux personnes d'être en capacité de payer une redevance et pour certains de mettre des économies de côté en vue du relogement

Contribue à favoriser la stabilisation de sa situation quand le ménage a une dette importante auprès de la CAF et n'a plus de droit APL et/ou encore quand le ménage a des revenus moyens avec des dettes importantes à régler, etc.

les points forts en résidence sociale

La proximité avec les publics

La proximité physique avec les personnes dans le cadre de la résidence sociale constitue un réel levier dans l'accompagnement proposé et facilite la réactivité autour des situations des personnes et des démarches à effectuer. En effet, cette proximité des professionnels (travailleur social, secrétaire et agent de maintenance) permet d'avoir un lien direct et régulier avec le public hébergé et d'assurer une veille au quotidien.

Par ailleurs, cette proximité est un facilitateur dans la régulation sociale, la gestion locative et la veille sur le bon fonctionnement de la résidence sociale. Elle permet également d'être vigilant à l'état des logements et d'intervenir au mieux et au plus vite face des questions relatives à l'entretien de ceux-ci.

Accompagnement et travail en partenariat

Notre posture est d'accompagner les ménages à être les principaux acteurs de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; identifier et comprendre les enjeux autour de leur situation ; trouver les ressources pour faire évoluer leur situation (appropriation et entretien d'un logement, endettement, gestion budgétaire et administrative, situation santé/parentalité/emploi, accès aux droits etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social en charge de l'accompagnement global. Les besoins sont identifiés et partagés, lors des renouvellements du contrat tripartite mensuel. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces mêmes temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre le gestionnaire de la résidence et le référent social. Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie les objectifs de travail en vue du relogement, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires sont des éléments essentiels pour favoriser une évolution positive de la situation globale du ménage.

La régulation sociale et la gestion locative

La régulation du quotidien :

- ◆ Entretien des locaux, gestion de la laverie, problèmes techniques, gestion des relations de voisinage... Cette année nous avons rénové et rééquipé plusieurs appartements : cuisines aménagées, peintures, sols...

L'objectif est d'amener les résidents à se mobiliser collectivement autour de problématiques du quotidien... transposable à la vie de locataire.

Encourager et insuffler le vivre ensemble :

- ◆ Promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture, l'organisation de temps partagés. Mais aussi impulser des initiatives d'échanges de services au sein de la résidence. Plusieurs ménages ont pu ainsi aller voir un spectacle en soirée accompagnés par la gestionnaire de la résidence grâce au partenariat avec culture du cœur.

La gestion locative :

- ◆ Veiller au paiement régulier de la redevance et rechercher des solutions avec le ménage en cas d'impayé
- ◆ Veiller au respect des règles relatives au cadre de vie en résidence sociale et à la transmission des informations essentielles
- ◆ Assurer la veille et le traitement des besoins logistiques et de maintenance sur la résidence
- ◆ Réguler les relations de voisinage

Place à la parole des ménages partis en 2022

Lors de l'entretien de fin d'hébergement nous faisons passer un petit questionnaire aux personnes accompagnées.

Celui-ci contribue à l'évaluation qualitative de la résidence sociale et du travail d'accompagnement que nous proposons aux publics accueillis.

Qu'est-ce que la résidence vous a apporté dans votre parcours ?

« Ca m'a permis de venir à Grenoble. Ca m'a permis d'avoir de l'espace pour moi et mon fils sans être en colocation. J'étais bien accompagnée. On a tout ce qu'il faut ici ». Mme C.

« C'était bien, très bien. C'est calme. Il y a eu un petit de bruit avec des enfants mais je suis monté et ça les a calmés. Je préfère être côté rue. C'est bien, pas grand-chose à changer. Un studio pour une personne c'est bien...» Mr F.

« Le côté provisoire, ça m'a aidé à pouvoir avoir un appartement. »
Mr D. R.

Globalement l'hébergement en résidence sociale a permis aux personnes de se poser, d'être étayés dans leurs démarches et de se recentrer pour travailler concrètement sur leur projet de logement.

Les autres questions portent sur les points d'amélioration en ce qui concerne les conditions d'accueil et d'hébergement :

Les points d'amélioration pointés par certains hébergés sont :

- ◆ La responsabilisation de chacun sur l'entretien des parties communes et l'utilisation des poubelles
- ◆ Davantage de veille/sécurité par rapports aux nuisances sonores dans certains logements ou en cas d'incident durant les week-ends ou en soirée sur la résidence sociale

Quelques images d'un temps convivial en 2022:

« Gôûter Noël partagé - décembre 2022 »



Perspectives 2023

Pour 2023, comme pour 2022, **notre objectif** est de maintenir notre exigence de sens et de qualité dans les accompagnements menés auprès des personnes en maintenant un travail de proximité et d'aller-vers intégrant adaptation, souplesse et réactivité dans notre pratique. En parallèle, nous continuerons de veiller à entretenir et renforcer le travail initié au niveau des relations partenariales. En effet, la qualité du travail en réseau, dans un souci d'articulation et de complémentarité de nos pratiques, mais aussi et surtout de cohérence et de continuité dans l'accompagnement des personnes est un élément essentiel et déterminant.

Par ailleurs la fermeture de la résidence sociale du Logis des Iles prévue fin 2023 implique sa mise en œuvre opérationnelle tout au long de l'année 2023 à différents niveaux :

- ◆ Le travail avec les ménages en vue d'une recherche de solution concrète d'ici fin 2023 : accès à un logement autonome ou orientation vers un autre dispositif d'hébergement
- ◆ Travailler en articulation avec le SIAO afin de faciliter le transfert vers un autre dispositif d'hébergement pour les ménages qui ne peuvent accéder au logement autonome
- ◆ Travailler en articulation avec Grenoble Habitat en fonction des perspectives retenues par le bailleur quant à la bâtisse du Logis des Iles (transformation en logements sociaux et possibilité ou non pour les ménages qui le souhaitent d'intégrer le statut de locataire)
- ◆ Être dans une recherche active de nouveaux locaux pour accueillir les différents professionnels du service le Logis afin de sécuriser les activités du Pôle d'accompagnement lié au logement et les autres dispositifs d'hébergement temporaire début 2024
- ◆ Anticiper et organiser le déménagement du service d'ici fin 2023 : recueil et stockage du mobilier mis à disposition des hébergés, transfert du mobilier et équipements professionnels, installation dans les nouveaux bureaux

Merci à l'ensemble de nos partenaires sur le dispositif de la résidence sociale :

